



## DECISION N° 2026 – 8

**Objet : Aide Départementale aux Villages et Bourgs 2026**

Le Maire d'Hornaing,

Vu le point 25 de la délibération 202603 du 22 mars 2026 déléguant au Maire certains pouvoirs,

Considérant l'accompagnement du Département du Nord pour soutenir les projets de développement des communes et intercommunalités,

### DECIDE

- d'approuver le projet de réfection de la Maison de Quartier estimé à 65 032.81 € HT,
- de solliciter auprès du Département une subvention au titre du programme de l'ADVB 2026 à hauteur de 40 %, soit 26 013€.

Fait à Hornaing, le 15 juin 2026

LE MAIRE,  
Frédéric DELANNOY.

